



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 96593

Texte de la question

M. Philippe Naillet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la stratégie de l'AFD dans l'océan indien. Les investissements réalisés par l'établissement public en faveur du port maritime de Port-Louis, s'ils sont louables sur le plan de la solidarité internationale, posent des questions en termes de concurrence. En effet, outre le coût de la main-d'œuvre moins élevé, l'île Maurice bénéficie aussi d'une fiscalité trop avantageuse et d'un droit du travail plus souple. Le port de La Réunion et celui de Maurice sont en concurrence pour le transit des bateaux, transit qui va aller croissant avec les nouvelles routes maritimes dues à la présence des pirates près des côtes africaines. Alors que le port de La Réunion doit puiser dans les accords de Matignon pour être agrandi, dans un contexte de restriction budgétaire, l'investissement français pour développer le port de Maurice semble être un coup porté à la volonté de faire du port de La Réunion le *hub* régional. Notre territoire a investi beaucoup et compte sur son port pour relancer la croissance nécessaire à la réduction du chômage massif de l'île. Il demande quelle est la stratégie de l'AFD en finançant les travaux du port de Maurice, et si une étude d'impact a été réalisée pour mesurer les conséquences sur le port de La Réunion et sur son économie.

Texte de la réponse

La stratégie de l'Agence française de développement dans l'océan indien s'inscrit dans le cadre de son mandat de soutien aux îles de la commission de l'océan indien (COI) et de renforcement du processus de coopération régionale. Une étude a été réalisée en 2013 (par ICF GHK) sur le marché du transbordement dans l'océan indien, tendant à montrer que ce marché, en pleine expansion, est loin d'être saturé. Le grand port maritime de la Réunion et le port de Port-Louis, bien placés sur les routes maritimes internationales, peuvent tous deux bénéficier du développement de ce marché qui représente entre 560 000 (pour les transbordements à partir des ports de l'océan indien) et 1 360 000 (incluant les ports du Golfe) mouvements de conteneurs par an. Sur les dix dernières années, Port Louis a réalisé une moyenne de 200 000 mouvements de conteneurs par an et Port Réunion vise à capter 100 000 mouvements par an (c'est une activité récemment développée par Port Réunion pour améliorer la rentabilité des installations). Les deux ports peuvent encore gagner de nouvelles parts de marché sans que le développement de l'un se fasse au détriment de l'autre. C'est la raison pour laquelle l'AFD a accompagné les deux projets portuaires en parallèle : le grand port maritime de la Réunion a ainsi bénéficié de deux prêts de l'AFD en 2014 (pour l'extension du terminal à conteneur) et de subventions françaises et européennes. La principale concurrence provient plutôt des ports d'Afrique du Sud (Ngqura et Durban) et du Golfe (Oman et Dubaï) et les deux ports ont donc tout intérêt à coopérer pour attirer le trafic dans leur zone de rayonnement et la rendre plus dynamique et attractive, en jouant notamment sur leurs complémentarités (meilleure qualité de service et durée d'opérabilité annuelle plus longue en raison des conditions climatiques et géographiques pour Port-Réunion ; faible coût pour Port-Louis). A titre d'exemple, CMA-CGM vient de décider d'installer son hub dans la région à Port-Réunion et les deux ports connaissent aujourd'hui une augmentation de leur activité. Enfin, l'AFD soutient la mise en place d'actions de formation professionnelle mutualisée entre les ports de l'océan indien à travers un projet régional de renforcement des capacités commerciales engagé fin

2013. Un volet de ce projet bénéficie à l'Association des ports des îles de l'océan indien (à laquelle adhèrent Port Réunion et Port-Louis) qui a pris l'initiative d'une réflexion sur les besoins communs en matière de formation aux métiers portuaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96593

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5225

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8521